



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARAGNAIS

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1994

### REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/12/06 PROCES VERBAL

Le sept décembre deux mille six, à dix huit heures, le Conseil de Communauté dûment convoqué le trente novembre deux mille six, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Henriette MARTINEZ, Présidente de la CCL.

**Nombre de membre en exercice : 16**

**Nombre de présents : 14**

**Secrétaire de séance : Patricia MORHET RICHAUD**

**Présents :**

- *Eyguians* : Philippe ROUX
- *Laragne-Montéglin* : Henriette MARTINEZ, Michel JOANNET, Christian DECORY, Roger BANCELIN
- *Lazer* : Patricia MORHET-RICHAUD, Claude MORHET
- *Le Poët* : Anicq LECOCQ, Pierre FAY
- *Monétier Allemont* : Jean-Louis AUDIBERT (suppléant de Henri MEVOLHON), Patrice PHILIP (suppléant de Edmond POLDER)
- *Upaix* : Charles AILLAUD, Paul VOLTO
- *Ventavon* : Raymond JACQ (suppléant de Roger FEBVRE)

**Absents excusés** : Monique Rouy, Roger BOURG

→ Mme Monique ROUY étaient présente lors de l'examen des questions diverses

→ Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 13/11/06 a été approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

- Tarifs de REOM pour l'année 2007
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe des déchets ménagers et assimilés 2007
- Acquisition de composteurs individuels / demande de subventions
- Création de supports de communication pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets / demande de subventions
- Questions diverses

Mme la Présidente propose en début de séance d'ajouter une délibération supplémentaire à l'ordre du jour :

- Vente du camion DAF

La proposition est acceptée par l'ensemble des Conseillers Communautaires.

→ *Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

## 1. Tarifs de REOM 2007

Le Conseil Communautaire décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de la Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (déchets ménagers et assimilés) applicables en 2007 ainsi que les coefficients mentionnés au règlement relatif à la REOM :

CATEGORIE D'USAGER	COEFFICIENT	TARIF
Résidences principales Résidences secondaires	1	126,00 €
Commerces Artisanat Hôtels Professions libérales Etablissements bancaires Services publics Stations fruitières collectives et coopératives	1	126,00 €
Logement locatif saisonniers	0,5	63,00 €
Agriculteurs à temps complet	0,8	100,80 €
Agriculteurs à temps non complet Agriculteurs bio Eleveurs	0,4	50,40 €
Agriculteurs hébergeurs de personnel saisonnier	1,3	159,90 €
Campings	0,1	12,60 € par place
Restaurants	0,03	3,80 € par place
Hôtels-restaurants	0,6 + 0,03	75,60 € + 3,80 € par place
Chambres d'hôtes	0,1	12,60 € par chambre
Collectivités locales	0,006	0,80 € par habitant
Maison Familiale et Rurale	2,3	289,80 €
Collège de Laragne	4	504,00 €
Alpes Coop Fruits Logimarché Canteperdrix	5	630,00 €
Supermarchés alimentaires	6	756,00 €
Gamm Vert Alp Agri Coopérative d'approvisionnement Alpes Sud Au Peyron des Alpes	2,5	315,00 €
Foyer Soleil Hôpital local	9,2	1 159,20 €
CHS	100	12 600,00 €

## 2. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe des déchets ménagers et assimilés 2007

En application de la loi n° 88.13 du 05/04/88, le Conseil Communautaire autorise la Présidente à régler les dépenses d'investissement en 2007 à raison de 25 % des sommes allouées au budget annexe des déchets ménagers et assimilés 2006, déduction faite des crédits correspondant au remboursement de la dette.

### 3. Acquisition de composteurs individuels / Demande de subventions

La Présidente propose de lancer une opération de sensibilisation au compostage individuel sur le territoire de la CCL. Cette opération passe par un plan de communication (édition de plaquettes d'information, réunions publiques d'information) et par l'achat de composteurs qui seront mis à la disposition des habitants intéressés.

Le coût de l'opération est estimé à 30.000 € HT pour l'achat des composteurs et à 4.000 € HT pour la mise en œuvre du plan de communication.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

→ Pour l'achat des composteurs :

• Etat / DGE (20 %) :	6.000 €
• Région (20 %) :	6.000 €
• Département (20 %) :	6.000 €
• ADEME (20 %) :	6.000 €
• Autofinancement CCL (20 %) :	6.000 €
TOTAL	30.000 € HT

→ Pour le plan de communication :

• Région (20 %) :	800 €
• Département (40 %) :	1.600 €
• ADEME (20 %) :	800 €
• Autofinancement CCL (20 %) :	800 €
TOTAL	4.000 € HT

Le Conseil Communautaire approuve l'opération de sensibilisation au compostage individuel et sollicite les subventions mentionnées aux plans de financement.

### 4. Création de supports de communication pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets / Demandes de subventions

La Présidente propose de lancer une opération de communication pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets. Cette opération est constituée d'un plan de communication qui comprend notamment l'édition de plaquettes d'information sur les services de l'Espace Emploi Formation et la création de chemises porte-documents à destination des porteurs de projet.

Le coût de l'opération est estimé à 10.225 € TTC pour l'établissement du plan de communication, incluant la création des supports et les moyens logistiques nécessaires.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

• Europe / LEADER + (50 %) :	5.112,50 €
• Département (30 %) :	3.067,50 €
• Autofinancement CCL (20 %) :	2.045,00 €
TOTAL	10.225,00 € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve l'opération de création de supports de communication pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets ;
- décide d'inscrire la somme correspondante au BP 2007 de la CCL ;

- sollicite un financement de l'Europe (au titre du programme LEADER +) et du Département (au titre du Contrat de Territoire entre le Conseil Général et la CCL) pour la réalisation de cette étude.

## 5. Vente du DAF

Par délibération en date du 6 février 2006, le Conseil Communautaire a validé l'achat d'un nouveau camion affecté à la déchetterie intercommunale.

Suite à l'achat de ce nouveau camion, la Présidente propose de vendre l'ancien camion DAF à l'entreprise ayant obtenu le marché pour la fourniture du camion neuf (entreprise D.A.G.A / concessionnaire Mercedes), conformément aux dispositions qui étaient prévues au cahier des charges de la consultation.

Le Conseil Communautaire :

- approuve la proposition de la Présidente et décide de vendre le camion DAF à l'entreprise D.A.G.A. pour un montant de 14.000 € ;
- autorise la Présidente à mettre en œuvre toutes les formalités nécessaires à cette affaire.

## 5. Questions diverses

### → Compte-rendus de réunions

- *Büech.Com*

M. Michel JOANNET expose à l'Assemblée le compte-rendu des dernières réunions de Büech.Com.

Le Conseil Communautaire décide de suspendre le versement de la subvention attribuée à Büech.Com dans l'attente de précisions complémentaires quant à l'évolution de l'association.

- *HAD*

M. Michel JOANNET expose le compte-rendu du Conseil d'Administration de Hautes-Alpes Développement en date du 27/11/06.

- *SMIGIBA / Natura 2000*

M. Roger BANCELIN indique à l'Assemblée que le SMIGIBA a procédé au recrutement d'un ingénieur pour assurer le suivi de la procédure Natura 2000 Büech. Cet emploi, créé pour une durée de 24 mois, est entièrement financé par l'Etat.

Les communes concernées sont invitées à faire connaître leurs attentes et leurs projets par rapport à la mise en œuvre de Natura 2000 sur le Büech.

- *Mission Jeunes*

M. Claude MORHET expose à l'Assemblée le compte-rendu du Conseil d'Administration du GIP Mission Jeunes.

### → Projet de contrat de territoire avec le Département

La Présidente rappelle que le Conseil Général a proposé à la CCL la signature d'un Contrat de Territoire propre au Laragnais. Pour préparer ce contrat, les communes sont invitées à faire connaître dans les meilleurs délais à la CCL le montant des travaux de voirie en projet pour la période 2007-2009.

→ Concours des illuminations de Noël

Pour récompenser les enfants qui auront participé au concours, la Présidente propose d'étudier ce que pourrait coûter la prise en charge de stages de création d'objets à partir de matériaux recyclés. M. Paul VOLTO propose également de réfléchir à l'achat de place de cinémas.